

## REGLEMENT D'APPEL D'OFFRES



# FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GENERATEUR D'AZOTE ET DE SA DISTRIBUTION

AFFAIRE 2017-063-PG

**Date et heure limites de remise des offres**

**Le lundi 13 novembre 2017 à 16h00**

**Sur la plateforme de dématérialisation des achats MAXIMILIEN**

SYNCHROTRON SOLEIL – Société Civile au capital de 12.000 €  
439 684 903 R.C.S. EVRY – NAF 7219Z – SIRET 439 684 903 00016  
Siège social : CEA SACLAY – L'Orme des Merisiers – F 91190 SAINT-AUBIN

**Adresse postale** : Division Administration – L'Orme des Merisiers – Saint-Aubin - BP 48 - F 91192 GIF-sur-YVETTE Cedex  
Tél. 01 69 35 95 09 - Web : <http://www.synchrotron-soleil.fr/>

## SOMMAIRE

1 - OBJET .....	3
2 - DOCUMENTS APPLICABLES .....	3
3 - REMISE DES OFFRES .....	3
3.1 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique .....	3
3.2 Transmission par voie électronique : .....	3
3.3 Date de transmission des offres : .....	4
4 - PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS .....	4
4.1 Formulaire de candidature marché public simplifié (MPS) .....	4
4.2 Un premier dossier intitulé « Dossier Technique » .....	5
4.3 Un second dossier intitulé « Dossier Administratif » .....	5
5 - CONDITIONS PARTICULIERES .....	5
5.1 Conditions de prix et de livraison .....	5
5.2 Conditions techniques .....	6
5.3 Questions complémentaires.....	6
5.4 Visites .....	6
6 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES .....	7
7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	7

## **1 - OBJET**

Le présent règlement d'appel d'offres ouvert a pour objet de définir les conditions selon lesquelles se déroulera la procédure de passation d'appel d'offres ouvert en procédure adaptée relatif à la fourniture et à l'installation d'un ou plusieurs générateur(s) d'azote et de sa (ses) distribution(s), pour le compte du Synchrotron SOLEIL, situé à l'Orme des Merisiers, 91190 Saint Aubin ci-après dénommée SOLEIL.

## **2 - DOCUMENTS APPLICABLES**

Le présent appel d'offres ouvert est régi par les documents ci-après, par ordre de priorité décroissante:

- Les dispositions particulières fixées dans le présent règlement d'appel d'offres,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Générales (CCG), référencé ADM/04/0467 indice B de Février 2013,
- Les Spécifications Techniques Particulières sont constituées par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) « Cahier des clauses techniques particulières pour la fourniture et l'installation d'un générateur d'azote et de sa distribution » référence AI-BAT-CCTP-P-0465, datée du 05/10/2017,
- le Règlement Intérieur du Synchrotron SOLEIL (édition du 1er mai 2014),
- La procédure relative aux opérations de chargement/déchargement

Le soumissionnaire reconnaît être en possession de chacun des documents énumérés ci-dessus ou en avoir pris connaissance.

Le fait de soumissionner au présent appel d'offres vaut acceptation de l'ensemble des documents constitutifs du dossier.

## **3 - REMISE DES OFFRES**

### **3.1 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

SOLEIL met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.maximilien.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

### **3.2 Transmission par voie électronique :**

**La transmission des offres se fera **exclusivement** par voie électronique sur notre plateforme de dématérialisation : <http://www.maximilien.fr>**

**Le mode de transmission des éléments de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature électronique n'est exigée.**

Pour toute question, une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01.76.64.74.08

Pour transmettre votre réponse électronique, il suffit :

- a. **de s'inscrire** sur la plate-forme des marchés publics de la Région Ile de France accessible à l'adresse <https://marches.maximilien.fr>  
Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro de SIRET. Un candidat ne peut déposer un pli pour le compte d'un autre candidat.
- b. **d'accéder à la consultation et cliquer sur "Répondre à la consultation"**
- c. **D'avoir accepté les conditions d'utilisation,**
- d. **De cliquer sur "valider "**

### 3.3 Date de transmission des offres :

Votre dossier devra être déposé sur la plateforme au plus tard le : « **13 novembre 2017** », à **16 heures**, (délai de rigueur).

Les plis déposés après la date et l'heure fixées pour le présent règlement, Attention, passé ce délai (date et heure), aucun pli ne pourra être déposé et donc pris en compte sur la plateforme.

## 4 - PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS

S'agissant d'un appel d'offres ouvert, l'offre devra être déposée électroniquement de la manière suivante:

### 4.1 Formulaire de candidature marché public simplifié (MPS)

SOLEIL met à disposition des candidats un mode de réponse simplifiée dit « marché public simplifié » (MPS) qui permet de candidater par voie électronique sur la base du formulaire pré-rempli grâce à au numéro SIRET, modifiable, qui permet de :

- Bénéficiaire d'une reprise des données d'identité de l'entreprise connues de l'administration à compléter si nécessaire (raison sociale, forme juridique, adresse, activité, chiffres d'affaires globaux sur les trois derniers exercices si la situation juridique le permet, tranche d'effectifs, représentants légaux) ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe,...) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récupérer l'ensemble des attestations requises (attestations sociales, fiscales, pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail) que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- D'indiquer la part du chiffre d'affaires liée à la consultation ( par lot dans la partie « commentaire »)
- En cas de groupement (co-traitance), d'indiquer le mode solidaire ou conjoint en respectant les conditions fixées ci-dessous, d'identifier les membres (siret + mail) et d'envoyer automatiquement par mail la validation et le même formulaire auprès des autres membres du groupement.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. **Seul le dernier** envoi sera pris en compte. Il est indiqué au candidat lors de la validation du formulaire quels documents sont récupérés.

Les candidats ne sont ainsi plus tenus de fournir les documents et renseignements de la candidature (déclaration de candidature type DC1, déclaration de groupement type DC2, attestations sociales et

fiscales, effectifs et chiffres d'affaires) que le pouvoir adjudicateur obtient par le biais du système électronique de mise à disposition d'informations « MPS ». Ils joignent à leur offre technique et commerciale les quelques informations complémentaires demandées quant à leur capacité.

#### 4.2 Un premier dossier intitulé « Dossier Technique »

La proposition technique précisera les dispositions adoptées pour l'exécution de la prestation, exposant les choix techniques et démontrant la faisabilité des solutions proposées. Ce document comprendra toutes justifications et observations du soumissionnaire et notamment :

- la démonstration de la conformité au CCTP,
- le planning d'exécution des prestations, indiquant les différentes phases ainsi que leur durée prévisionnelle,
- la qualification et les références du responsable du marché - joindre un panel représentatif de curriculum vitae,
- l'organisation mise en place incluant la sous-traitance. Il est à préciser que si son offre est retenue, l'attributaire devra préciser, dans le mois suivant la décision d'attribution du marché :
  - par sexe, le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site de SOLEIL ainsi que le nombre d'heures d'intervention sur site, conformément à la fiche d'information sur les effectifs jointe,
  - la liste des matériels mis en œuvre,
- les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et la liste des matériels mis en œuvre,
- la liste des personnes envisagées pour l'exécution de la prestation,
- les listes des différentes fournitures à mettre à disposition ainsi que les équipements utilisés pour la mise en œuvre de la prestation,
- les principales mesures prévues afin d'assurer la sécurité classique ainsi que l'hygiène,
- les différentes certifications.

#### 4.3 Un second dossier intitulé « Dossier Administratif »

Il comportera impérativement les éléments suivants :

- le CCAP, le CCG et le CCTP joint en annexe, à titre de document contractuel, dûment signé attestant de l'acceptation de ses termes par le soumissionnaire.
- les attestations d'assurance de responsabilité civile en cours de validité,
- la liste des sous-traitants envisagés, ainsi que la nature et le volume des prestations qui seraient éventuellement sous-traitées,
- une proposition financière selon le cadre de décomposition de prix joint en annexe. Le défaut de remise de la décomposition des prix pourra constituer un motif d'élimination de l'offre.

### **5 - CONDITIONS PARTICULIERES**

#### 5.1 Conditions de prix et de livraison

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents de l'article 2 du présent règlement, et sont réputés être établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre. Le caractère des prix est défini dans le projet de marché.

Les prix seront établis pour couvrir toutes les dépenses supportées par le soumissionnaire dans l'exécution du contrat.

Les offres seront valables 6 mois à compter de la date de remise des plis.

Le prix du matériel (ou de l'équipement), d'une part et les frais de transport, d'autre part, devront être distingués séparément sur les devis, les factures pro-forma et les factures.

Fournisseur localisé en	Livraison de	Incoterm
France et/ou UE	France et/ou UE	Rendu domicile SOLEIL à St Aubin (91)
	Hors UE *	DAP Soleil St Aubin *
Hors UE	France et/ou UE	Rendu domicile SOLEIL à St Aubin (91)
	Hors UE *	DAP Soleil St Aubin *

(\*) DAP : (Delivery at Place) - Rendu domicile Soleil à St Aubin (91) hors droits de douane

(\*) Le devis devra mentionner l'origine des marchandises, le pays d'expédition et le code douanier ( 8 chiffres minimum)

SOLEIL est exonéré de droit de douane en raison de son activité (recherche scientifique).

## 5.2 Conditions techniques

Chaque soumissionnaire est tenu de remettre impérativement une offre strictement conforme au dossier de consultation (solution de base) sous peine de se voir exclu de la procédure.

SOLEIL se réserve le droit d'apporter au plus tard 7(sept) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Les spécifications techniques de SOLEIL prévaudront sur toutes les autres spécifications techniques figurant dans les offres des soumissionnaires. Ces dernières ne pourront donc pas être opposées à SOLEIL.

## 5.3 Questions complémentaires

Après réception et ouverture des offres, une série de questions complémentaires pourra éventuellement être envoyée au soumissionnaire. Les échanges pourront être réalisées via MAXIMILIEN, par courriels, par courriers ou par des entretiens oraux si nécessaire. Ces derniers se dérouleront dans les locaux de SOLEIL.

En fonction des réponses, le soumissionnaire aura la possibilité de produire une seconde offre.

## 5.4 Visites

Le dossier de consultation contient tous les documents nécessaires pour répondre à la consultation. Néanmoins, afin de permettre aux soumissionnaires d'appréhender dans sa totalité la complexité de la réalisation, une visite des locaux est possible.

Les visites sont limitées à trois personnes par société. Les noms des participants doivent être communiqués par courriel, **jusqu'au 08 novembre 2017 au plus tard**, au moment de la prise de rendez-vous à l'adresse :

[christophe.robert@synchrotron-soleil.fr](mailto:christophe.robert@synchrotron-soleil.fr)

Les visites pourront s'effectuer les jours ouvrés des **semaines 43, 44 et 45**.

A l'issue de la visite, le chargé d'affaire remettra un certificat de visite à la société qui le joindra à son dossier d'offre.

**Aucune réponse orale à des questions orales ou écrites ne sera donnée lors de la visite. Toute question devra être posée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur :**  
<https://marches.maximilien.fr>

## **6 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Les critères de sélection sont les suivants :

- |                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| - la valeur technique de l'offre | 60% |
| - le prix des prestations        | 20% |
| - les délais de réalisation      | 20% |

## **7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les soumissionnaires souhaitant obtenir des précisions techniques, administratives ou autres sur la consultation poseront leurs questions **UNIQUEMENT** sur la plateforme des achats MAXIMILIEN à l'adresse suivante :  
<https://marches.maximilien.fr>